



RAPPEL — À METTRE DANS VOTRE AGENDA !

Nous vous rappelons que l'Alliance tiendra en 2022 des instances pour la phase 2 de consultation portant sur les demandes syndicales en vue de la prochaine négociation nationale.



PHASE 2

Jeudi 19 mai : Réunion extraordinaire de l'Assemblée de personnes déléguées CSSDM.



Mercredi 25 mai 2022 : Réunion extraordinaire de l'Assemblée d'unité de négociation CSSDM.



LECTURES FÉMINISTES

Le Comité féministe vous propose cette semaine **Entre toutes les mères**, de Ashley Audrain. Dans ce roman captivant, on rencontre Blythe, une jeune mère qui souhaite plus que tout ne pas devenir la mère qu'elle a eue. À travers son histoire, on découvre les marques des maternités qui l'ont précédée. Les blessures des femmes avant elle : sa mère, sa grand-mère.

Est-ce possible de se sortir d'un cycle de violence qui nous suit depuis plusieurs générations ? Comment donner ce qu'on n'a pas reçu ?

RECU DES DROITS DES FEMMES

La Cour suprême américaine pourrait, au mois de juin, invalider l'arrêt «Roe versus Wade», texte qui constitue le fondement du droit à l'avortement aux États-Unis. Si cela s'avère, chaque État pourra choisir sa propre législation et 26 États conservateurs sont prêts à interdire complètement l'avortement. Cette menace qui plane aux États-Unis s'ajoute au durcissement des lois ou règlements interdisant la quasi-totalité des avortements au Brésil et en Pologne, notamment, ainsi que dans bien d'autres pays.

Alors qu'on avait l'impression que ce droit était acquis, qu'il allait de soi, que les femmes pouvaient faire leur propre choix advenant une grossesse, voilà que l'on fait un retour en arrière de 50 ans !

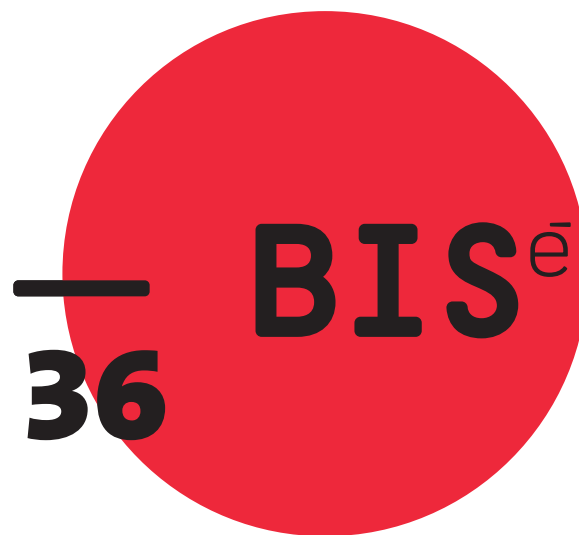
RÉALITÉ AU PAYS

Au Canada, la question de l'avortement a suscité bien des débats au sein de la société. La saga judiciaire du Dr Henry Morgentaler au milieu des années 1970 a régulièrement fait les manchettes. Si l'avortement est décriminalisé depuis 1988 grâce à une décision de la Cour suprême, aucune loi fédérale ne prévoit la protection de ce droit...

Avec la montée de la droite conservatrice et de l'influence des groupes anti-choix, il ne faudrait pas se surprendre que le débat refasse surface au Canada. Selon un sondage Léger réalisé au début du mois de mai, seulement 64 % des Canadiens interrogés seraient en faveur d'un projet de loi pour protéger ce droit. L'élection d'un hurluberlu au poste de premier ministre pourrait changer la donne. Il faut donc être très vigilantes et vigilants.

DÉFENSE DES DROITS DES FEMMES

Plusieurs se questionnent encore sur la pertinence des comités de défense des droits des femmes... Et bien, c'est exactement pour ce genre de cause que nous nous battons ! Il ne faut jamais baisser les bras et



croire que tout est beau dans le meilleur des mondes. Il y a encore bien des luttes à faire et, comme c'est le cas de l'avortement, des reculs potentiels sur des droits acquis. Des reculs qui émanent de décisions principalement prises par des hommes.

Notre profession est composée à 75 % de femmes. Or, je remarque que les hommes prennent proportionnellement davantage la parole. Ils y ont droit, bien sûr. Personne ne va les en empêcher. Cependant, je constate également que n'importe quelle personnalité masculine n'ayant pas notre expertise qui s'exprime sur l'éducation est davantage écoutée que les femmes du milieu. On boit leurs paroles, comme si elles étaient une panacée. Ces personnalités sont davantage écoutées que nous, les expertes et les experts. Est-ce justement parce que nous exerçons une profession à majorité féminine ? C'est franchement insultant !

Non, nos luttes en la matière ne sont pas terminées.

C'est pourquoi, en tant que femme qui représente un syndicat composé majoritairement de femmes, je convie tous les hommes, toutes les personnes non genrées et non binaires à se joindre à nous, pour continuer à mener la lutte pour la profession que nous exerçons, pour assurer notre crédibilité, pour améliorer nos conditions d'exercice et nos droits fondamentaux.



Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente

SÉANCES D'INFORMATION SUR LA TÂCHE

Avec la nouvelle *Entente nationale*, la tâche, sauf le temps consacré aux activités de formation et d'éveil et à la présentation des cours et leçons, sera annualisée à compter de la prochaine année scolaire.

L'Alliance convie tous les membres de la formation générale des jeunes et de l'éducation des adultes à une séance d'information virtuelle **le lundi 6 juin à 17 h 30**. Les membres de la formation professionnelle sont quant à eux conviés **le lundi 13 juin à 17 h 30**. Des détails suivront. **Inscrivez ces dates dans votre agenda!**

FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES LISTE DE PRIORITÉ — ENTREVUES D'INFORMATION ET DE VÉRIFICATION

— FGJ

Les entrevues d'information ou de vérification ont lieu, cette année, du mardi 24 mai au jeudi 26 mai 2022. Les personnes de la liste de priorité vont recevoir un courriel de la part du CSSDM, qui va expliquer la procédure à suivre pour s'inscrire à ces entrevues. Si vous ne vous inscrivez pas dans la période prescrite, vous ne pourrez pas le faire par la suite. Le respect de la date d'échéance est impératif. Lorsque vous vous inscrivez à une entrevue de « vérification », le CSSDM organise alors une ou des entrevues téléphoniques avec les directions d'école concernées.

ATTENTION, il s'agit de la seule période pendant laquelle vous pourrez participer à ces entrevues et les voir inscrites à votre dossier en temps utile pour les offres de contrats et de postes menant à la permanence de l'année scolaire 2022-2023.

— Élise Longpré, conseillère



LA BONNE DIRECTION

C'est celle qui conduit à destination
et non celle dont la route est pavée de bonnes intentions.

LES FAITS — Au milieu du mois d'avril, à la veille du congé de Pâques, la direction d'une école secondaire décide d'utiliser la publication hebdomadaire pour donner une consigne relative aux absences à l'ensemble des enseignantes et enseignants de son établissement. Par cette consigne, la direction informe les profs qu'ils devront obligatoirement obtenir l'autorisation de la direction pour s'absenter à la veille ou au retour d'un long congé. Elle ajoute aussi qu'en l'absence d'une telle autorisation, les profs se retrouveront en absence non autorisée non payée ou devront fournir un certificat médical à l'employeur afin de justifier leur absence.

LE RECTIFICATIF — La direction erre grandement. D'abord, cette consigne va à l'encontre du droit applicable et est même contraire aux directives que les représentants du CSSDM nous affirment transmettre aux directions d'établissement.

Bien évidemment, les absences au motif de maladie et de responsabilité familiale ne peuvent pas, la plupart du temps, être prévues. Par conséquent, il n'est pas possible de demander à la direction une autorisation au préalable. Malgré une telle consigne de la part de la direction, il demeure possible pour un prof de s'absenter pour un tel motif sans avoir obtenu ladite autorisation. Et, si un solde devait subsister dans la banque de journées de maladie du prof s'étant absenté, cette dernière serait amputée de la durée de l'absence et le prof serait payé.

Par ailleurs, sachez que l'*Entente nationale* prévoit que la direction peut, en tout temps, demander à un prof s'étant absenté au motif d'invalidité de fournir un certificat médical (EN 5-10.34). Lorsqu'une telle demande est formulée, les frais encourus sont alors à la charge du centre de services scolaire si l'absence de l'enseignante ou de l'enseignant est d'une durée de moins de 4 jours.

Par contre, en aucun temps, une direction d'établissement ne peut donner une telle consigne à l'ensemble des enseignantes et enseignants. En effet, la jurisprudence, notamment dans une décision arbitrale rendue en faveur de l'Alliance, prévoit que cette demande doit être effectuée au cas par cas et être justifiée par des absences équivoques, c'est-à-dire lorsque la direction peut avoir un doute sur la validité du motif d'absence fourni, par exemple lorsqu'à répétition, un prof devait s'absenter juste avant ou au retour d'un long congé.

Sachez par ailleurs qu'un tel certificat ne peut pas être exigé pour une absence ayant pour motif une responsabilité familiale.

On le voit bien, les règles sont assez simples d'application et il nous semble que cela ne prenne pas la tête à Papineau pour comprendre le tout. Considérant le fait que les représentants du CSSDM nous certifient que la bonne information est transmise aux directions, il est difficile de saisir comment certaines peinent à y arriver...

— Jean-François Audet, conseiller

FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES — ENSEIGNANTS RÉGULIERS PERMANENTS OU EN VOIE DE PERMANENCE — AFFECTATIONS ET MUTATIONS

— FGJ

AFFICHAGE

24 mai : les postes vacants, ainsi que les listes du personnel enseignant en surplus d'affectation, en désistement, en disponibilité et en mutation libre sur le site *Adagio* du CSSDM.

ENTREVUES DE VÉRIFICATION

24 au 26 mai, par téléphone pour les postes qui le requièrent. Un formulaire d'inscription sera envoyé par le CSSDM, lequel doit être rempli **au plus tard le 18 mai 2022**.

ENTREVUES D'INFORMATION

Via une application dont l'information est transmise par le CSSDM et dans laquelle les enseignantes et enseignants inscrivent les entrevues d'information qu'ils ont effectuées.

SÉANCES D'AFFECTATION PAR INTERNET (SAI)

- **26 mai (8 h) au 27 mai (midi)** : surplus d'affectation et désistement, tous les champs.
- **31 mai (midi) au 1^{er} juin (midi)** : changements de champ pour les surplus d'affectation, disponibilités et mutations libres. Dépôt des postes sur *Adagio* et SAI à 8 h.

— Frédéric Pilon, conseiller

LE 17 MAI 2022

Le 17 mai 1990 fut un jour historique pour de nombreuses personnes. C'est le cas pour tous les membres de la communauté LGBTQ+ parce que, enfin, leur réalité n'était plus considérée comme une maladie mentale. Ce fut historique aussi pour leurs alliées, qui ont trouvé en cette communauté colorée des personnes et non des malades. C'est pourquoi, tous les 17 mai, nous soulignons la Journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie. Cette année, le thème est *La montre de 54 secondes* qui illustre que la violence et l'intolérance écoulent la vie d'environ 10% des personnes de la communauté LGBTQ+ dans le monde. L'Alliance vous a fait parvenir, comme elle le fait chaque année, l'affiche et le dépliant de la campagne, en espérant que vous en preniez connaissance.

Dans le même envoi était jointe une toute nouvelle publication de l'Alliance, soit le guide *Comment accueillir et accompagner les élèves trans et non binaires?* Vous y trouverez une foule de pistes à appliquer en classe et dans votre établissement.

En 2017, les personnes trans et non binaires ont obtenu qu'il soit illégal de les mégenrer volontairement. Il était grand temps que la lutte contre la transphobie fasse un pas vers l'avant. Nous, les profs, avons un rôle important à jouer dans cette avancée!



© Anna Barymina / AdobeStock

Vos collègues, vos amies et amis, vos élèves, vos collaboratrices et collaborateurs LGBTQ+ vivent souvent des situations difficiles dont ils ne parlent pas. Le silence est cruel et son meilleur remède est de parler, mais surtout d'écouter. Alors, que vous fassiez partie de l'alphabet de l'arc-en-ciel ou non, merci de votre soutien, merci de votre écoute, merci d'être une alliée ou un allié à une cause qui a déjà été considérée comme un choix. Votre ouverture d'esprit et le fait d'accepter ainsi que d'adapter des réalités souvent inconnues rendent agréable le quotidien de vos collègues et de vos élèves, au lieu qu'il soit pénible.

Ensemble, continuons d'être rassembleurs et de nous serrer les coudes.

BON 17 MAI À TOUTES ET À TOUS !

● **Élyse Bourbeau, vice-présidente**
Sascha Martel, membre du Comité Diversité-Identité LGBTQA

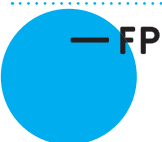
FORMATION OBLIGATOIRE SUR LA CYBERSÉCURITÉ

Le 26 avril dernier, les enseignantes et enseignants du CSSDM ont reçu, par courriel, la confirmation de leur inscription à une formation obligatoire portant sur la cybersécurité. Dès le lendemain, l'Alliance transmettait aux membres une infolettre apportant certaines précisions et les informant que des validations étaient en cours afin de s'assurer que la demande émanait effectivement du ministère. Dans les jours qui ont suivi, l'Alliance a reçu les documents permettant de démontrer que la consigne de rendre cette formation obligatoire émane du ministère de la Cybersécurité et du Numérique. Il en est de même avec la date limite du 30 juin 2022.

La formation revêt donc effectivement un caractère obligatoire pour les profs qui ont une affectation jusqu'au 30 juin prochain.

● **Daniel Chartrand, vice-président**
Jean-François Audet, conseiller

FORMATION PROFESSIONNELLE VÉRIFICATION DES LISTES DE PRIORITÉ D'EMPLOI ET DE RAPPEL



L'opération de vérification des listes préliminaires de priorité d'emploi et de rappel pour les profs non réguliers est en cours et se poursuivra jusqu'au vendredi 20 mai. Le CSSDM a transmis aux centres les listes qui devraient être affichées. Encore cette année, ces listes peuvent également être consultées sur le site

Adagio dans la section **NOUVELLES** (première page). À noter que ces listes ne sont plus envoyées par la poste par l'Alliance.

L'Alliance fera parvenir par voie électronique à chaque personne concernée les renseignements nécessaires pour pouvoir procéder à la vérification des informations apparaissant sur les listes de l'employeur. Cette année, si les informations inscrites sur les listes provisoires sont inexactes ou si votre nom devait y apparaître, mais n'y est pas, vous devez remplir le [formulaire](#) de contestation que vous trouverez en ligne sur le site Web de l'Alliance, et ce, **au plus tard à 16 h le vendredi 20 mai**. Il est très important de faire parvenir, dans les délais, toute demande de correction à l'Alliance, puisque c'est elle qui doit ensuite les transmettre au CSSDM. Une fois les listes officielles produites, il n'est plus possible d'y apporter des corrections en cours d'année.

● **Vincent Hamel Davignon, conseiller**



ÉDUCATION DES ADULTES — DERNIER RAPPEL : VÉRIFICATION DES LISTES

Vous avez **jusqu'à midi aujourd'hui (lundi 16 mai 2022)** pour soumettre votre [formulaire](#) de contestation dans le cadre de l'opération de vérification des listes de priorité d'emploi, de rappel et d'élargissement de champs. Vous pouvez consulter les listes préliminaires sur SAI ou sur le babillard de votre centre. Pour plus de détails, consultez l'infolettre expédiée à votre courriel le 18 avril dernier.

● **Chantal Forcier, conseillère**

